

La méthode Le Maire en mal d'efficacité

Alors que Bercy vient de supprimer 10 milliards d'euros dans les crédits de l'État, les « revues de dépenses » publiques vantées par le ministre des Finances peinent à produire leurs effets.

Li envierait presque les agriculteurs. « N'y aurait-il pas une prime aux professions qui savent se faire entendre de la rue ? s'interroge Antoine Petit, le patron du CNRS. Si c'est le cas, les chercheurs et chercheuses risquent d'être toujours parmi les perdants, ayant peu de moyens pour gêner les citoyens dans leur quotidien. » Amer, le mathématicien attend les arbitrages de son ministère, deux semaines après un décret annulant 10 milliards d'euros de crédits budgétaires au sein de l'État, dont 700 millions pour la recherche.

« Cela représente 4 à 5% des crédits initiaux, voire 10% dans le spatial », s'inquiète Boris Gralak, du syndicat SNCS-FSU. Pour l'aide au développement, autre politique « prioritaire », les coupes atteignent même 13% (lire page 22). Peu de ministères sont épargnés par ce coup de rabot, destiné à compenser la faiblesse de la conjoncture. L'opération, menée en urgence et de façon brutale, fait tache alors que Bruno Le Maire vante l'intelligence de sa méthode pour réaliser des économies, basée sur des « revues de dépenses » publiques.

Pour justifier le décret d'annulation, le ministre des Finances assure pourtant avoir « fait des choix de politique publique et évité une solution de facilité qui aurait consisté à passer le rabot sur l'ensemble des dispositifs ». Les exemples ne sont toutefois pas légion. On note des coupes dans certaines mesures à l'efficacité contestée, comme le compte professionnel de formation ou les aides à la rénovation énergétique. Bercy pointe aussi la trésorerie importante de certaines agences de l'État, comme le CNRS (1,3 milliard), qui devrait leur permettre

d'absorber le choc. Pour le reste, c'est bien du rabout. « Il aurait été préférable d'être moins optimiste sur la croissance à l'automne et prévoir davantage d'économies en s'appuyant justement sur les revues de dépenses », estime l'expert François Ecalte (Fipéco).

Des résultats décevants

Mais les audits à la sauce Le Maire n'ont pas encore démontré leur efficacité, malgré une communication tous azimuts. En 2023, 12 rapports avaient été commandés, notamment aux inspections ministérielles, et devaient déboucher sur « plusieurs milliards d'économies » dès 2024. Or, aucun document officiel ne dresse le bilan chiffré. Seuls deux rapports ont été publiés par l'inspection générale des Finances dont celui sur le financement des centres de formation d'apprentis, qui a abouti à un gain de 530 millions. Un autre audit sur le logement, non publié, doit rapporter à terme 1,9 milliard, grâce notamment à la suppression de la niche « Pinel » en faveur de l'investissement locatif. Et c'est à peu près tout. L'exécutif a fait machine arrière sur la fiscalité du gazole non routier utilisé par les agriculteurs. Et pour celui consommé dans le BTP, l'ensemble des gains sera reversé au secteur. Outre deux audits sur les collectivités locales, encore en cours, les autres revues (emplois francs, indemnités journalières, caisses de sécurité sociale...) n'ont rien donné pour l'instant.

Ces résultats décevants tiennent, en partie, à un grand flou méthodologique, selon la Cour des comptes, qui déplore l'absence d'objectif chiffré pour 2023 et « de portage gouvernemental à haut niveau ». Sous

Un as du Budget à la tête du fisc

Elle a été l'une des chevilles ouvrières du premier quinquennat Macron, occupant la fonction sensible de directrice du Budget jusqu'en août 2021. Amélie Verdier est nommée à la tête de la Direction générale des finances publiques et ses 92000 agents, chargés notamment de collecter les impôts. A 46 ans, c'est la première femme à occuper ce poste prestigieux, qui couronne un parcours voué au service de l'Etat. Une rareté parmi les happy few de l'inspection générale des Finances (IGF), enclins à pantoufler dans le privé.

Issue de la même promo que le chef de l'Etat et que son compagnon Jérémie Pellet, patron de l'agence Expertise France, l'énarque ne boude pas les réseaux. Et préside l'influente association des membres de l'IGF. Après avoir démarré sa carrière à la direction du Budget, elle a été propulsée sur le devant de la scène comme directrice de cabinet de l'ex-ministre Jérôme Cahuzac. Une plongée en politique rendue amère par la découverte du compte suisse de son patron. Solide et pas du genre à se défilier, elle reste au côté de son successeur, Bernard



Amélie Verdier. Première femme directrice générale des finances publiques.

Cazeneuve, qui apprécie sa vivacité d'esprit et son franc-parler. Cette spécialiste des finances connaît aussi le secteur de la santé. Elle a été secrétaire générale des hôpitaux de Paris, puis patronne de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à partir de l'été 2021. Son professionnalisme et sa discrétion devraient lui permettre de se couler dans le moule du fisc. ■

LUIGI MARI/APT

Sarkozy, une instance ad hoc associant l'Elysée et Bercy assurait un suivi serré de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et procédait aux arbitrages. Sous Macron, rien n'a été clairement formalisé. Les objets des revues sont choisis au fil de l'eau par Matignon, sur proposition de Bercy et parfois des autres ministères. Puis les rapports sont censés alimenter la procédure budgétaire classique. La Cour souhaiterait confier plus de responsabilités à la direction du Budget. Bercy assure qu'elle assume déjà le secrétariat général des revues de dépenses, avec des réunions hebdomadaires. Mais les magistrats ne sont pas convaincus et estiment qu'elle manque de moyens humains et souffre d'une perte d'influence. Victimes d'un fort turnover, ses troupes font difficilement le poids face aux directeurs expérimentés d'autres

ministères ou d'agences. « Ce problème ancien s'est accentué, note François Ecalte. La recherche d'économies a été reléguée au second plan depuis 2012, cela se voit aussi à travers la remontée plus systématique des arbitrages à Matignon, évoquée par la Cour. »

12 milliards en 2025 ?

Peut-on espérer mieux pour la nouvelle vague de revues de dépenses, qui doit aboutir d'ici au Budget 2025, présenté à l'automne ? La présence à Matignon de Gabriel Attal, ex-ministre des Comptes publics, et de son directeur de cabinet, Emmanuel Moulin, issu du Trésor, peut jouer. Cette fois, Bercy a fixé un objectif chiffré à 12 milliards, réalisé à parité par l'Etat et les administrations sociales. Six missions ont été commandées par Elisabeth Borne avant son départ, 10 à 15 ont été lancées ou vont l'être. Seule une partie a été rendue publique et porte sur les aides aux entreprises (dont Le Maire annonce la rationalisation depuis 2019), les affections de longue durée ou l'indemnisation du chômage. Gabriel Attal avait promis de premières pistes dès mars. Un rapport est censé être fourni au Parlement d'ici au 1^{er} avril. Il y a urgence. Car, à partir de la fin avril, les agences de notation se pencheront sur la dette française. Et donc sur le sérieux de la méthode Le Maire de baisse des dépenses. **David Bensoussan** ▶

A la traîne des voisins européens

► **Crédits budgétaires annulés**
(en % des crédits alloués initialement)

Aide publique au développement	11
Ecologie	10
Sport, jeunesse et vie associative	10
Immigration, asile et intégration	8
Economie	7
Culture	5
Travail et emploi	5
Recherche et enseignement supérieur	3
Justice	3
Santé	3

SOURCE : FIPÉCO

► **Dépenses publiques** (en % du PIB)



Peu de ministères sont épargnés par l'annulation de crédits budgétaires. Mais le niveau de dépenses publiques continue de faire de la France un mauvais élève de la zone euro.